VITRABLANC

Mastic plastique thixotrope

CARACTERISTIQUES

Propriétés	Valeur
Système de réaction	Séchage de surface oxidatif
Consistance	Plastique, malléable
Temps ouvert à une formation de peau [1)]	env. 2 - 4 semaines
Poids spécifique (DIN 52 451)	2,15 g/ml
Modification de volume (DIN 52 451)	- 0,5 %
Température de traitement	+ 5 °C à + 35 °C
Résistance aux chocs thermiques	- 30 °C à + 70 °C
Résistance aux chocs thermiques (châssis métalliques)	- 30 °C à + 50 °C
Résistance aux chocs thermiques (châssis bois)	- 30 °C à + 70 °C
Durée de conservation	12 mois

I. DESCRIPTION

Mastic plastique thixotrope, à base d'huiles végétales et synthétiques.

II. DOMMAINE D'EMPLOI

- Etanchéité de vitrages simples et isolants dans des châssis en bois, selon DIN 18545, partie 3, resp. Tableau "Détermination des groupes de sollicitation de vitrages de fenêtres" (RoTa), exception faite le verre de sécurité feuilleté VSG fabriqué avec des feuilles synthétiques ou des combinaisons de résines.
- **Le VITRABLANC** est un mastic thixotrope restant plastique. En raison des propriétés thixotropes, **le VITRABLANC** peut être facilement appliqué, tant manuellement qu'avec un pistolet à mastiquer.
- Application sur châssis métallique : toute surchauffe du mastic doit être évitée. Ne pas appliquer sur châssis de couleur sombre car haut risque de surchauffe du mastic.

III. MISE EN ŒUVRE

- Les surfaces d'adhérence doivent être résistantes, sèches, exemptes de graisse et de poussière.
- Nettoyer les supports non poreux avec acétone ou semblable.
- Des peintures friables et des résidus de mastic nuisent à l'adhérence et doivent être éliminés.
- Observer les règles et les normes généralement reconnues pour le traitement préalable du support et du vitrage. **Remplissage des joints :** Remplir complètement les cavités, éviter les retassures. L'air emprisonné s'échappe en chauffant à 50 - 60 °C.

Une surpression de 2 N/mm² suffit pour presser la masse hors du joint. Application du mastic selon DIN 18545, parties 1 et 3. Lisser avec un couteau à mastiquer.

Nettoyage :
Le VITRABLANC frais peut s'enlever avec du diluant pour résine synthétique.

Largeur de la feuillure du vitrage :
Lors du vitrage avec chanfrein de matière d'étanchéité libre, la largeur de la feuillure doit être telle que, compte tenu de l'épaisseur requise de l'étanchéité et de l'épaisseur du vitrage, on obtienne une couche d'étanchéité présentant une pente d'environ 45° par rapport au bord du verre.

Verre :
Nettoyer soigneusement toutes les surfaces de contact avec ATECLEAN.

Systèmes de vernis à pores ouverts (glacis) :
Avant le masticage, le châssis doit être traité par peinture, de telle manière qu'aucune migration du liant du mastic ne puisse avoir lieu.

Châssis en bois :
Humidité max. du bois :
Bois résineux : 15 %
Bois tropicaux : 12 %

Post-traitement :
Le VITRABLANC frais mis en oeuvre selon les directives pour systèmes de vitrage du groupe de sollicitation <Ro-Ta> doit être protégé après la formation de la peau, au plus tard 6 semaines après application, avec une peinture glycérophtalique couvrante et résistante aux intempéries (Attention: ne pas utiliser des systèmes à base aqueuse!).

Attention :
En cas de peinture de couleur foncée, l'échauffement plus fort provoque le risque de ramollissement du mastic et éventuellement de formation de cloques et d'endommagements superficiels.

IV. CONDITIONNEMENT

- Pot de 1 kg : carton de 12
- Seau de 5 kg

V. STOCKAGE

12 mois dans l'emballage d'origine fermé, dans un local sec et frais (entre + 5 °C et + 25 °C).

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A+ A B C

SOGARIS - 94150 Rungis - France
Tel : 00 33 (0) 1 45 60 43 14
Fax : 00 33 (0) 1 46 87 70 45
E-mail : info@atedistribution.com
Web : www.atedistribution.com

10030002-3

Les présentes indications techniques reposent sur les connaissances et expériences que nous avons acquises et toute erreur, inexactitude, omission, insuffisance rédactionnelle qui résulte de l'évolution technologique et de la recherche entre la date d'émission de ce document, et la date d'acquisition du produit, ne pourra nous être opposée. L'utilisateur du produit est tenu, préalablement à sa mise en œuvre, de procéder à tout essai lui permettant de vérifier que le produit est adapté à l'emploi envisagé. En outre, tout utilisateur du produit est tenu de rechercher auprès du vendeur où du fabricant toute infirmation technique inhérente à la mise en œuvre, dans l'hypothèse ou les indicateurs dont il dispose lui semblent devoir être précisés, que ce soit pour un usage normal où pour un usage spécifique de notre produit. Notre garantie s'exerce dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les normes professionnelles en vigueur et encore conformément aux stipulations de nos conditions générales de vente. Les données résultant de la présente fiche technique sont purement indicatives et non exhaustives, tout comme l'est toute information fournies verbalement sur simple appel téléphonique d'un prospect ou d'un client.